

Rapport d'activité 2025

IDETA

Rapport d'activité 2025



sommaire

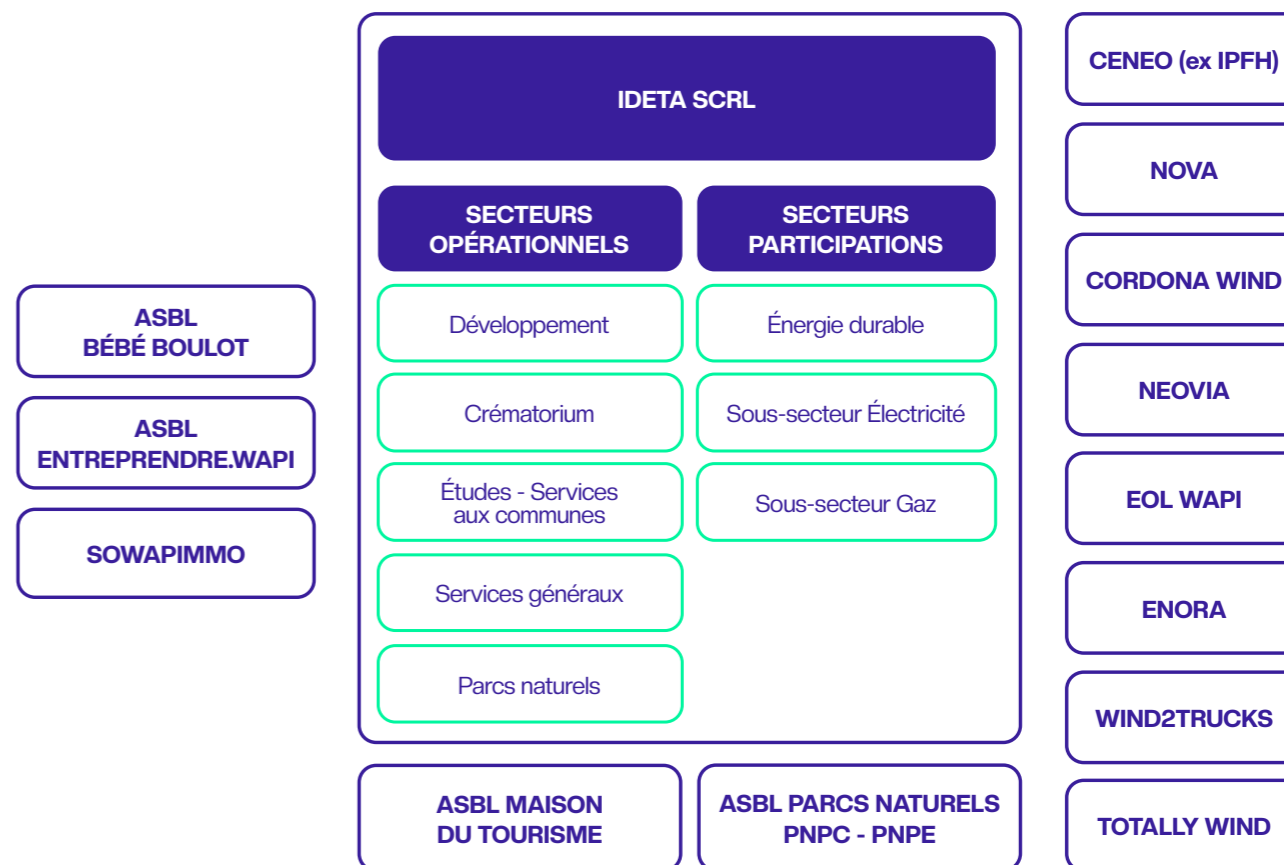
- 01 **IDETA - COMPOSITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ**
- 02 **INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DES ENTREPRISES**
- 03 **ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES**
- 04 **DIGITALISATION DU TERRITOIRE**
- 05 **ÉNERGIE & SOLUTIONS DURABLES**
- 06 **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ARCHITECTURE**
- 07 **SERVICES AUX CITOYENS**
- 08 **SERVICES GÉNÉRAUX ET ORGANISATION**
- 09 **IDETA - INSTANCES**
- 10 **ANNEXES**

**Rapport
d'activité**
2025



1

IDETA - COMPOSITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ 2025



2 INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DES ENTREPRISES

1. Développement d'infrastructures économiques

Au cours de l'année 2025, la mise en œuvre des infrastructures destinées à l'accueil des entreprises s'est poursuivie, notamment à travers le développement des parcs d'activités économiques (PAE), la préparation de nouvelles zones d'implantation, ainsi que la création ou requalification de bâtiments au sein des parcs.

La Wallonie picarde s'inscrit dans une dynamique de développement soutenue, portée notamment par sa position stratégique au cœur de l'axe économique Anvers-Bruxelles-Lille-Paris, ainsi que par le rayonnement de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. Cette évolution s'inscrit toutefois dans un contexte régional en pleine transformation. La Déclaration de Politique Régionale prévoit en effet la mise en œuvre progressive du principe de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, avec une première échéance fixée à 2030.

Dans ce contexte, IDETA fait le choix d'anticiper cette mutation en l'intégrant pleinement dans sa stratégie de développement territorial. L'intercommunale oriente ainsi résolument son action vers la requalification et l'optimisation du foncier existant.

Cette approche se traduit notamment par une mobilisation accrue des friches industrielles qui constituent un potentiel stratégique pour le territoire. Si ces sites présentent parfois des contraintes - en termes de pollution, de disponibilité ou de taille - ils offrent également des opportunités en matière de reconversion, de densification et de revalorisation qualitative des espaces.

Dans cette perspective, IDETA entend faire du principe de ZAN un levier pour développer des parcs d'activités économiques plus compacts, plus durables et parfaitement intégrés dans leur environnement, en cohérence avec les enjeux de transition écologique et d'attractivité territoriale.

1.1. Aménagement des Parcs d'Activités Économiques (PAE) en 2025

PAE PONT BLEU – PECQ/ESTAIMPUIS



Mis en œuvre conjointement par IDETA et IEG, ce PAE situé sur les communes de Pecq et Estaimpuis a vu son chantier démarrer en mai 2023. Les conditions météorologiques très défavorables des deux dernières années ont fortement ralenti l'avancement des travaux sur ce terrain particulièrement plat. Des interventions complémentaires ont été nécessaires pour gérer les eaux de ruissellement et le niveau élevé de la nappe aquifère.

◀ La réception provisoire a été actée en décembre 2025. Ce sont 15,2 ha de superficie nette qui peuvent désormais être commercialisés dans cette région très dynamique sur le plan économique. Les premières parcelles ont déjà trouvé acquéreur.



Centre d'entreprises La Petite Lanterne - Enghien

PAE TOURNAI OUEST 3

Phase 1C

Démarrés en février 2024, les travaux de la dernière étape d'aménagement de la phase 1 de Tournai Ouest 3 se sont finalisés en mars 2025, permettant une commercialisation rapide des 10,5ha équipés.

Phase 2

La demande de reconnaissance économique de la phase 2, déposée auprès du SPW et déclarée complète le 05 avril 2022, suit son cours administratif.

1.2. Préparation des futurs parcs d'activités économiques

PAE LEUZE EUROPE 3

Après l'adoption définitive en 2023 de la révision du plan de secteur pour l'aménagement du PAE de Leuze Europe 3, les reconnaissances géotechniques et levés topographiques réalisés en 2024 ont permis le dépôt en octobre 2025 de la demande de reconnaissance économique et d'expropriation auprès du SPW. La notification de complétude est attendue pour fin mars 2026. A terme, le PAE Leuze Europe 3 offrira 23 ha nets commercialisables.

PAE DELTA ZONE - Antoing

En 2025, la SNCB a lancé un appel d'offres pour la vente de ses terrains situés sur le site Saint-Druon à Antoing. IDETA a remporté l'appel et a signé le compromis en décembre 2025, mettant ainsi un terme à une longue procédure de plus de 25 ans.

Cette acquisition permettra de développer le PAE Delta Zone à Antoing sur 30 ha bruts, soit environ 22 ha nets commercialisables. La mise en œuvre de ce PAE nécessitera des travaux préalables d'assainissement et d'aménagement pour la préservation de la faune et de la flore protégées présentes sur le site.



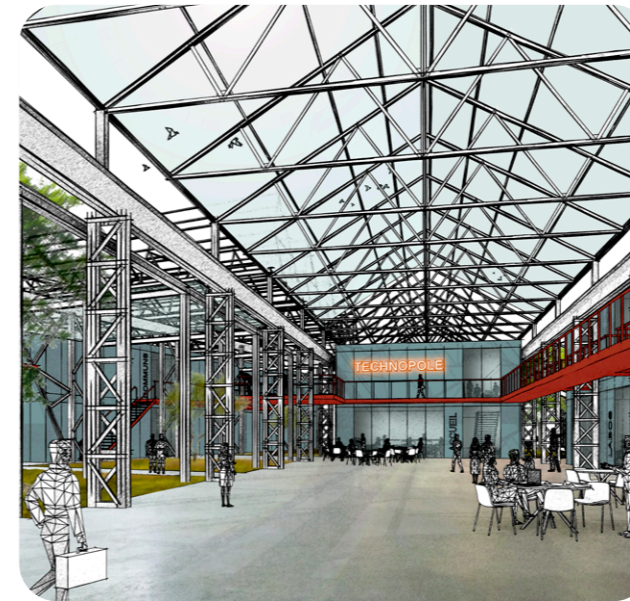
1.3. Reconversion à Tournai de l'ancien site industriel des ALC

Le site des anciens Ateliers Louis Carton, situé en bordure de l'Escaut à Tournai, s'étend sur près de 8 hectares de terrains et de bâtiments industriels désaffectés. Acquis par IDETA fin 2020, il accueillera à terme trois projets structurants bénéficiant de financements européens:

- Le projet **Incubateur HUB Circulaire de Wallonie picarde**, soutenu par les fonds FEDER, vise la création d'un incubateur dédié à l'économie circulaire, qui permettra aux startups de concevoir, développer et prototyper des solutions innovantes dans ce domaine. L'arrêté de subsidiation, reçu début 2025, a permis d'entamer la phase de conception du bâtiment.
- La création d'un **parc d'activités économiques Cleantech Park**, spécialisé dans les activités orientées vers la circularité des matières minérales et financé par le Fonds de Transition Juste (Portefeuille MC²).

- La création de **lieux d'hébergement et d'innovation destinés à assurer l'ancrage physique de l'écosystème Mineral Circular Centre (MC²)**. Ce projet comprend la réhabilitation d'une partie des anciens halls industriels ainsi que la réalisation d'un centre d'innovation, favorisant les synergies avec le Centre de recherche Terre et Pierre (CTP), déjà implanté sur le site, dans une logique d'écosystème intégré.

L'approche architecturale repose sur la valorisation du patrimoine industriel existant, en préservant le caractère historique des bâtiments tout en les adaptant à des usages contemporains. Les arrêtés de subsidiation ont été reçus en octobre 2025.



Technopole - Halle couverte



Intégration du Cleantech Park

BILAN 2025

- Finalisation des études préalables entamées en 2024 et nécessaires à la constitution des dossiers de permis et d'exécution.
- Réalisation de la première phase d'investigations archéologiques menée par l'AWAP, avec le soutien d'IDETA. Une seconde phase sera entamée en 2026.
- Réalisation par l'équipe d'architectes d'IDETA des études d'auteur de projet pour la réhabilitation des bâtiments et l'aménagement du CLEANTECH PARK.

1.4. Requalification des Parcs d'Activités de première génération

Le projet de **requalification de l'avenue des Artisans au sein du PAE Orientis 2** à Ghislenghien, s'est achevé en avril 2025. Il a porté sur la rénovation de la voirie, la création de cheminements cyclo-piétons ainsi que sur la modernisation de l'éclairage public par l'installation d'un relamping LED dimable.

Ces aménagements permettent d'adapter le parc d'activités aux besoins actuels de mobilité, tant pour les charrois que pour les modes doux en plein essor.

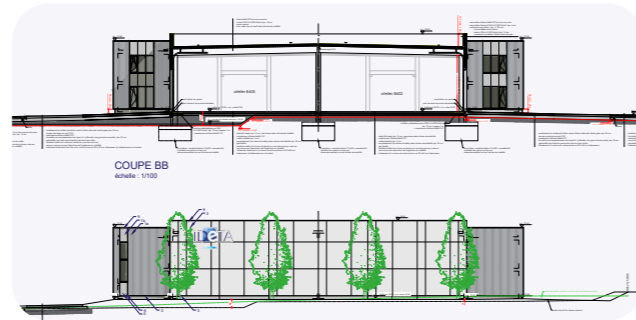


1.5. Construction d'infrastructures d'accueil temporaire

Le projet de construction d'un immeuble comprenant six infrastructures d'accueil temporaire dans le PAE Leuze Europe 2, initié en 2022, n'avait pas pu être concrétisé dans un contexte économique défavorable.

Il a été relancé en 2025 sur des bases optimisées, avec une internalisation de la mission d'auteur de projet en architecture et une rationalisation du programme. Une nouvelle procédure de marché de travaux a été lancée en mars 2025, conduisant à l'attribution du marché à l'issue de l'analyse des offres.

Le permis d'urbanisme a été introduit en juin 2025 et délivré en janvier 2026. Les subsides ont été obtenus fin 2025. Le démarrage des travaux est prévu au début du deuxième trimestre 2026.



2. Commercialisation de terrains industriels

En 2025, l'attractivité de la Wallonie picarde s'est une nouvelle fois confirmée, portée par son positionnement stratégique au cœur des dynamiques économiques régionales et transfrontalières et par l'intérêt marqué des porteurs de projets pour les parcs d'activités économiques. Cette dynamique positive révèle toutefois des fragilités structurelles, principalement liées aux contraintes d'alimentation énergétique. La saturation du réseau de distribution et le manque de capacités disponibles entraînent des refus ou des délais importants de raccordement pour de nombreuses entreprises, constituant un frein direct à la compétitivité et à la création d'emplois en Wallonie picarde.

Ces difficultés expliquent la baisse des ventes observée, malgré la qualité reconnue et le caractère stratégique de l'offre foncière proposée. Dans ce contexte, IDETA s'emploie à renforcer son rôle d'acteur public stratégique en anticipant les mutations énergétiques et en adaptant ses infrastructures afin de garantir un développement économique durable, compétitif et résilient.

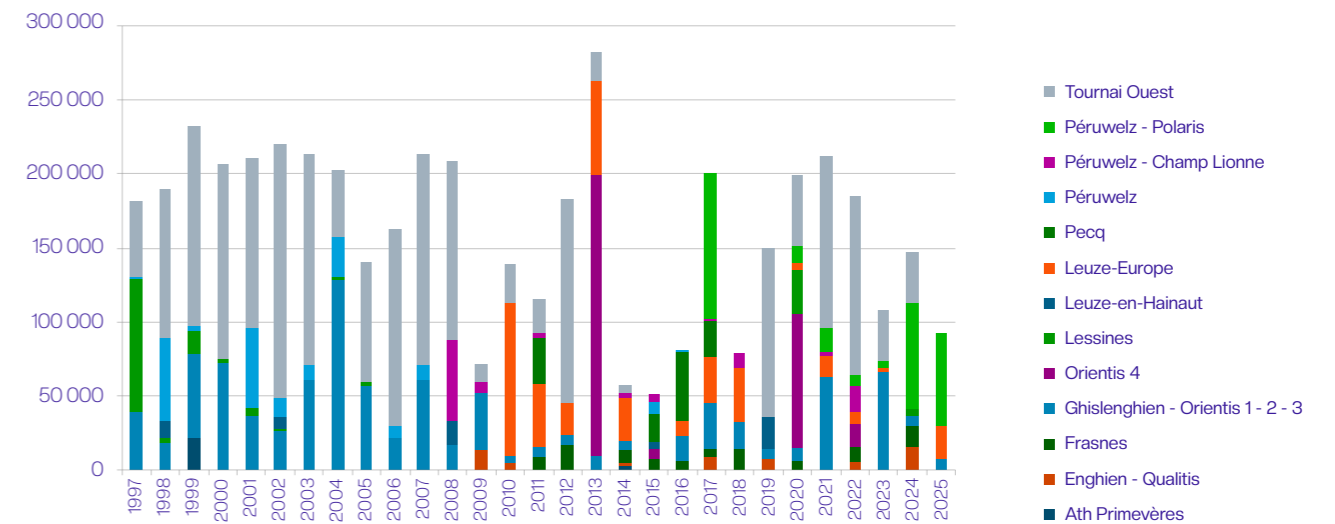


PAE Leuze Europe 2

Malgré un contexte énergétique tendu, l'année 2025 a été marquée par plusieurs concrétisations significatives en matière de développement économique. Le parc d'activités Polaris, situé sur les communes de Beloeil et de Péruwelz, a notamment connu un développement significatif avec la vente d'une seconde parcelle de plus de 5 hectares au groupe L'Avenir 21 (Heylen). L'opération fait suite à la mise en exploitation de leur première plateforme logistique de plus de 20.000 m² et confirme tant la pertinence des choix d'aménagement effectués que la confiance des investisseurs dans le territoire.

Par ailleurs, le projet d'implantation du groupe APK sur le parc Leuze Europe 2 illustre l'attractivité maintenue du territoire pour des activités à forte valeur ajoutée. L'acquisition de 2 hectares par cette entreprise spécialisée en travaux de voirie et pose de canalisations s'inscrit dans une dynamique de relocalisation et de consolidation de ses activités, en soutien à sa croissance.

Évolution annuelle des ventes par ZAE



3. Location d'infrastructures économiques

En 2025, IDETA enregistre une évolution positive des demandes de location d'infrastructures économiques.

Au total, 92 entreprises ont été accueillies dans les centres d'entreprises et les halls relais, soit une hausse de 3,4 % par rapport à 2024. Ensemble, elles représentent 419 emplois contre 341 en 2024 (+22,9 %), une progression dont bénéficie la totalité des centres d'entreprises d'IDETA.

Le taux d'occupation des halls relais augmente également de manière notable, atteignant 86 % contre 72,8 % en 2024.

Ces taux d'occupation élevés confirment la pertinence du modèle d'infrastructures flexibles porté par l'intercommunale et sa capacité à répondre aux besoins évolutifs des porteurs de projets, startups et PME.



Hall relais et centre d'entreprises La Petite Lanterne - Enghien

BILAN 2025

Au total, IDETA a concrétisé en 2025 la vente de plus de 9 hectares de parcelles, répartis sur cinq sites industriels. Ces transactions ont permis l'installation ou l'extension de cinq entreprises et la création de plus de 200 emplois.

Au-delà des résultats chiffrés, ces réalisations témoignent de l'efficacité de l'action menée par IDETA en faveur du développement économique et du maintien de l'attractivité du territoire, malgré les contraintes structurelles persistantes.

2025	Negundo	Technicité / Green Hub	Carré Long	Alpha	Orientis	Qualitis	TOTAL
	Tournoi Ouest	Tournoi Centre	Frasnes	Péruwelz	Ghislenghien	Enghien	
Entreprises hébergées (moyenne)	17	18	12	10	14	20	92
Emplois hébergés (moyenne)	95	80	61	47	71	66	419
Taux d'occupation Halls Relais	100,0%	78,3%	100,0%	100,0%	80,0%	58,0%	86,0%
Taux d'occupation Centres d'Entreprise	57,4%	98,9%	99,1%	100,0%	43,2%	76,8%	79,2%



3 ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Entreprendre.wapi

Entreprendre.wapi est l'agence d'animation économique de la Wallonie picarde, chargée d'informer et d'accompagner les porteurs de projets ainsi que les entreprises actives sur le territoire. Elle s'appuie sur une équipe de business developers expérimentés, formés en continu, afin de proposer un accompagnement structuré, de qualité et en phase avec les réalités économiques.

Grâce à l'utilisation d'outils et de méthodologies éprouvés, Entreprendre.wapi garantit un suivi professionnel des projets et renforce la crédibilité et l'attractivité du territoire auprès des entrepreneurs et des investisseurs. Ses actions contribuent au développement d'une Wallonie picarde plus compétitive, innovante et durable, en cohérence avec les priorités stratégiques régionales et européennes.

Entreprendre.wapi propose un accompagnement structuré autour de trois axes :

- L'idéation, levier d'émergence de nouvelles activités économiques,
- La création d'entreprise, pilier du renouvellement du tissu entrepreneurial,
- Le développement des entreprises, vecteur de croissance et d'ancrage territorial durable.



Réalisations 2025

Jusqu'en 2024, un quatrième axe était dédié aux diagnostics en matière d'efficacité énergétique, de gaz fluorés et d'économie circulaire, regroupés sous l'appellation « bas carbone ». En 2025, cet axe n'a pas été reconduit en tant que dispositif spécifique d'accompagnement. Ces thématiques sont désormais principalement intégrées à des **actions de sensibilisation**. Cette évolution témoigne d'une adaptation des outils aux réalités opérationnelles, tout en réaffirmant la volonté de soutenir la **transition écologique** des entreprises.

Entreprendre.wapi a renforcé la collaboration avec les acteurs de l'écosystème entrepreneurial local, notamment par le biais de l'initiative **Connect'Wapi** qui vise à améliorer la coordination entre les différentes structures d'accompagnement (ADL, IFAPME, AKT, UCM, etc.). Cette logique de mise en réseau et de décloisonnement des acteurs renforce l'efficacité collective et positionne la Wallonie picarde comme un territoire structuré et lisible pour les entrepreneurs.

Par ailleurs, Entreprendre.wapi a contribué à la relance du **Forum Mind & Market en Wallonie picarde**, un événement permettant aux porteurs de

projet de présenter leur idée, de la confronter aux retours d'experts et de rencontrer des partenaires et investisseurs potentiels. Un événement qui participe activement au rayonnement de la Wallonie picarde et de son potentiel entrepreneurial.

En 2025, Entreprendre.wapi a pleinement mobilisé le **TechHall** comme outil central d'accompagnement de l'innovation et du prototypage. Cet espace dédié permet à des porteurs de projets, startups et entreprises de concrétiser leurs idées grâce à la réalisation de prototypes et à l'accès à des équipements technologiques de pointe tels que des imprimantes 3D, une découpe laser ou une fraiseuse CNC. Cette infrastructure s'affirme comme un levier structurant pour la montée en gamme du tissu économique local et pour l'émergence de projets innovants, à haute valeur ajoutée. En parallèle, plusieurs workshops ont été organisés au cours de l'année afin de favoriser le transfert de compétences et l'appropriation de ces technologies par les entrepreneurs.



Les partenaires du Connect'Wapi



Forum Mind & Market

BILAN 2025

En termes de résultats pour 2025, Entreprendre.wapi a finalisé 166 livrables dans le cadre de ses différents axes d'accompagnement, dont 49 en idéation, 54 en création, 29 en développement et 34 dans le cadre des actions d'information et d'orientation. Ces chiffres témoignent de l'intensité et de l'impact concret de l'action d'Entreprendre.wapi sur la dynamique entrepreneuriale en Wallonie picarde.

4 DIGITALISATION DU TERRITOIRE

Campus numérique

Le Campus Numérique, situé au sein de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, constitue un écosystème intégré rassemblant les principaux acteurs de l'accompagnement, de la formation, de la recherche, de l'entrepreneuriat et du financement en matière de numérique en Wallonie picarde. Il incarne l'ambition du territoire de se positionner comme un pôle d'excellence numérique à l'échelle transfrontalière.

Le Campus Numérique poursuit un objectif structurant : renforcer les capacités numériques du territoire en favorisant les synergies entre acteurs publics, académiques et économiques, et en soutenant l'émergence d'activités à haute valeur ajoutée. Cet objectif s'inscrit pleinement dans une logique de souveraineté numérique territoriale et de renforcement de la compétitivité économique face aux grandes mutations technologiques.

Les partenaires du Campus Numérique sont :

- Entreprendre.wapi – accompagnement des entreprises et incubateur numérique
- L'Eurometropolitan E-Campus – formation continue
- HEPH Condorcet – enseignement supérieur
- Le Forem – formation et emploi
- L'intercommunale IDETA – soutien aux entreprises, hébergement et formation continue
- Wapinvest – financement et investissement
- Multitel – centre de recherche et d'innovation technologique



Cette diversité de partenaires traduit une gouvernance intégrée et une capacité à mobiliser l'ensemble des leviers nécessaires au développement d'un écosystème numérique performant et cohérent.

Réalisations 2025

1. Renforcement de l'écosystème et implantation d'entreprises

En 2025, le Campus Numérique a poursuivi son rôle d'ancrage territorial en accueillant de nouvelles activités économiques, dont l'implantation de la société BizzDev au sein du site.

L'arrivée de cet acteur majeur du numérique contribue à :

- Renforcer la dynamique entrepreneuriale locale
- Consolider la spécialisation numérique du site
- Favoriser les synergies entre entreprises, organismes de formation et centres de recherche
- Accroître l'attractivité du Campus pour de futurs porteurs de projets.



2. Renforcement de la collaboration avec l'Ee-Campus

L'année 2025 a été marquée par un renforcement significatif de la collaboration entre l'Eurometropolitan E-Campus et IDETA. Une approche intégrée permet de dépasser une logique d'infrastructure et de combiner formation, innovation et développement économique au profit de la construction d'un véritable outil d'attractivité territoriale.

A. COORDINATION IMMOBILIÈRE ET VALORISATION DU SITE

Une coordination accrue a été mise en place afin d'optimiser :

- L'occupation des espaces
- La cohérence entre hébergement d'entreprises et activités de formation
- La valorisation stratégique du Campus comme pôle numérique territorial.

B. STRUCTURATION D'UNE OFFRE DE FORMATIONS TERRITORIALE

L'Ee-Campus et IDETA ont engagé un travail conjoint de préparation et de structuration d'un catalogue cohérent de formations numériques, en réponse aux enjeux identifiés de la Wallonie picarde. Cette initiative vise à anticiper les besoins en compétences et à réduire le décalage entre l'offre de formation et les attentes des associés d'IDETA, levier essentiel pour soutenir la compétitivité régionale.

Ce travail s'est appuyé sur :

- Les diagnostics de maturité numérique
- L'analyse des évolutions réglementaires européennes
- Les besoins opérationnels liés à l'intégration de l'intelligence artificielle dans les organisations.

La démarche contribue ainsi à préparer les acteurs du territoire aux transformations profondes liées à la digitalisation et à l'intelligence artificielle.

3. Lancement de services d'accompagnement à la digitalisation

L'équipe Nouvelles Technologies d'IDETA a mis en place en 2025 plusieurs services destinés aux secteurs publics pour soutenir la digitalisation de la Wallonie picarde et en faire un territoire pilote en matière de transformation numérique.

A. DIAGNOSTICS DE MATURITÉ NUMÉRIQUE

Des diagnostics personnalisés ont été commandés par des communes afin

- D'évaluer leur niveau de maturité numérique
- D'identifier les priorités stratégiques
- De définir des trajectoires d'amélioration.

Ces outils constituent des leviers d'aide à la décision essentiels pour orienter les investissements et accélérer la transformation digitale du territoire.

B. CATALOGUE DE FORMATIONS EN TANT QU'OPÉRATEUR AGRÉÉ PAR LE CONSEIL REGIONAL DE FORMATION (CRF)

En 2025, une attention particulière a été portée à la conception d'un catalogue structuré de formations numériques. L'objectif est de proposer une offre progressive, adaptée aux différents niveaux de maturité des communes et organisations publiques affiliées à IDETA, et alignée sur les enjeux stratégiques du territoire.



4. Participation au projet européen « Open Badges for IT »

Le Campus Numérique a poursuivi son implication dans le projet Open Badges for IT, soutenu dans le cadre du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen et par la Wallonie.

Ce projet vise à :

- Développer un système de reconnaissance numérique des compétences,
- Valoriser les acquis formels et informels,
- Renforcer la mobilité et l'employabilité dans l'espace transfrontalier.

Le dispositif permet d'attester de compétences numériques spécifiques via des certifications numériques vérifiables et interopérables. Il contribue à structurer un marché de l'emploi plus fluide et à répondre aux pénuries de compétences dans les métiers du numérique.



5. Animation et rayonnement du Campus numérique

Le Campus Numérique a accueilli et coorganisé plusieurs événements thématiques liés à l'intelligence artificielle, à la transformation numérique et à la gouvernance des technologies émergentes.

Ces initiatives participent au rayonnement du territoire et à son positionnement comme acteur engagé dans les grandes transitions numériques et ont favorisé les échanges entre entreprises, institutions publiques et centres de recherche. Elles contribuent à renforcer l'écosystème local et à attirer de nouveaux projets et investissements.

BILAN 2025

En 2025, le département Nouvelles Technologies, s'appuyant notamment sur le Campus Numérique, a consolidé son rôle de plateforme territoriale dédiée au développement des compétences, à l'attractivité économique et à la structuration d'un écosystème numérique cohérent en Wallonie picarde.

L'implantation de nouvelles entreprises, le renforcement des partenariats, la structuration d'une offre de formation et le déploiement de services d'accompagnement illustrent une dynamique intégrée combinant immobilier, formation, innovation et coopération transfrontalière.

À travers le Campus Numérique, IDETA affirme pleinement son rôle de catalyseur du développement territorial, en positionnant la Wallonie picarde comme un territoire innovant, compétitif et attractif dans l'économie numérique de demain.

5

ÉNERGIE & SOLUTIONS DURABLES



Parc éolien Tournai Ouest 3

1. Développement d'énergies renouvelables

Les projets liés au développement et à la promotion des énergies renouvelables et propres ont été poursuivis en 2025 mais sans initiation de nouveaux projets. L'objectif d'IDETA est de concrétiser les projets en cours de développement ou pour lesquels des permis ont été obtenus. Pour le surplus, l'objectif est de consolider les actifs existants, sans nouvel investissement.

En 2025, les éléments les plus significatifs à relever sont le début du chantier du projet dit «Moulin du Buisenet»; l'obtention d'un permis unique pour le projet dit «Takeda» à Lessines; la poursuite du développement de deux projets éoliens (à Nassogne et à Tellin) dans le cadre du partenariat TotallyWind; la finalisation de l'équipement des bâtiments communaux en installation photovoltaïque (Neovia) et la poursuite de la mise en œuvre de communautés d'énergie renouvelable en collaboration avec les communes associées: 12 projets (COLECO et COLECO 2).

Le portefeuille d'actifs et de projets dans lesquels sont impliqués IDETA est le suivant:

Éolien

- La SA Eol'Wapi a absorbé la SA e-Nosvents au 01/07/2023. La participation d'Ideta dans le partenariat consolidé avec Luminus et Ipalle est de 24.5%. Cette seconde phase de regroupement des parcs éoliens situés en Wallonie picarde a permis d'aboutir à la détention d'un actif de 34 éoliennes à fin 2025:
 - Exploitation du parc éolien de Tournai Ouest - 8 machines de 2,2 MW;
 - Exploitation du parc éolien d'Estaimpuis - 5 éoliennes de 2,2 MW;
 - Exploitation du parc éolien de Tourpes - 3 éoliennes de 3,25 MW;
 - Exploitation du parc éolien de Leuze (Wind Farm) - 9 machines de 2.2 MW;
 - Exploitation du parc éolien de Moulins St Roch à Péruwelz - 4 machines de 2 MW
 - Exploitation du parc éolien Polaris à Péruwelz - 2 machines de 2,35 MW;
 - Exploitation d'une éolienne à Gibecq - 2.35 MW;
 - Exploitation d'une éolienne à Tournai Ouest 2, aux abords de l'aire autoroutière de Froyennes - une machine de 3.6 MW;
 - Exploitation d'une éolienne à Gaurain, en ligne directe avec le site de la SWDE - 1 éolienne de 2.2 MW (mise en service 1er trimestre 2024).



Éolienne sur le site de la SWDE

- La SA Eol'WaPi a débuté la construction d'un parc de 3 éoliennes de 4,2 MW sur le site « Moulin du Buisenet ».
- La SA Eol'WaPi a sécurisé le permis (après recours) pour 2 éoliennes de 4,2 MW à Lessines, en lien avec un industriel (TAKEDA).
- La société Wind2Trucks, partenariat avec l'entreprise Fockedeey Transports et Luminus, exploite 2 éoliennes établies dans le PAE de Leuze Europe (2 x 2 MW). La participation d'Ideta est de 24,99%.
- IDETA a cédé ses participations (10%) à CENEO dans la société Western Wallonia Wind & Energy (W³ Energy), constituée en 2022 avec Perpetum Energy Holding et Ceneo. Un permis a été obtenu pour un projet de 2 éoliennes (8,5 à 12 MW) sur les communes de Soignies et Braine-le-Comte en lien avec deux entreprises de carrière (Heidelberg Materials et Pierre Bleue belge). Le projet n'a pas encore pu être mis en exécution du fait d'un recours pendant au Conseil d'Etat.
- La société Totally Wind SA a été créée en mai 2023 avec TotalEnergies Power & Gas Belgium suite aux appels à projets lancés par les communes de Tellin et de Nassogne pour l'implantation de mâts éoliens, et remportés par le consortium Ideta-Total. Le développement de ces 2 projets a été poursuivi:
 - Un projet de 5 machines pour une puissance installée de 30 MW. Il est envisagé de déposer la demande de permis en juin 2026;
 - Un permis pour un parc projet de 7 machines, pour une puissance installée totale de 50 MW, a été introduit en janvier 2025 sur la commune de Tellin. Ce projet est développé en collaboration avec la société STORM. Le permis a été refusé en recours par le ministre de l'Aménagement du territoire.
- Participation au sein des sociétés Wind4Wallonia (partenariat entre Engie et sept intercommunales wallonnes) via le Secteur VII de CENEO - participation indirecte d'Ideta de 7% dans W4W et 7.6% dans W4W2 et 3). Ces sociétés exploitent un total de 24 mats représentant une puissance de plus de 70 MW:
 - Deux parcs mis en service en 2016: Sterpenich (3 machines de 2MW) et Dour extension Nord (2 éoliennes de 2,35 MW);
 - Deux parcs en service en 2018: Modave (4 machines de 3,2 MW) et Leuze-Europe (une éolienne de 2 MW);
 - Deux parcs mis en service en 2019: Ecaussinnes (3 machines de 3,2 MW) et Soignies (2 machines de 2 MW);
 - Deux parcs mis en service en 2021 à Tinlot (Province de Liège) - deux turbines de 3,45 MW - et à Dhuy (Province de Namur) - quatre éoliennes de 3,6 MW chacune.
 - Deux parcs mis en service en 2024 à Frameries (1 éolienne de 4,2 MW) et à Seneffe (2 éoliennes de 3,6 MW chacune).
- Participation au sein d'ActiVent Wallonie (partenariat entre Luminus et cinq intercommunales wallonnes) via le Secteur VII de CENEO - participation indirecte d'Ideta de 8%. La structure exploite sept projets, avec un total de 11 éoliennes ou encore 31 MW:
 - Exploitation de deux parcs éoliens - une éolienne au Roeulx (2,3 MW) et deux éoliennes dans le périmètre du PAE Orientis à Ghislenghien (chacune de 2,3 MW);
 - Exploitation de quatre éoliennes en milieu industriel (en ligne directe), une sur le site H&M à Ghlin (2,2 MW), une sur le site AGC à Seneffe (2,35 MW); une sur le site Cosucra à Pecq (2,35 MW) et une éolienne sur le site JTEK à Strépy-Braquegnies (2,99 MW);
 - Exploitation de deux éoliennes à Frameries (4,2 MW chacune) et deux éoliennes à Spy (3 MW chacune).
- Suivi de l'exploitation du parc éolien de Molenbaix, développé par Eneco en partenariat avec la coopérative CLEF (5 machines) au travers de la société Cordona Wind. La participation d'Ideta dans ce partenariat est de 25%.

En termes consolidés, au 31 décembre 2025, la participation d'IDETA englobait 75 éoliennes, pour une puissance installée équivalente pour IDETA de 35 MW, représentant la consommation de plus de 23.000 ménages.



Installation photovoltaïque de la Zone de Police Sille et Dendre

Photovoltaïque

IDETA mise sur une stratégie diversifiée pour atteindre l'objectif de 15 MWc de photovoltaïque installé sur son territoire à l'horizon 2025, en mobilisant les toitures disponibles, les terrains peu ou sous-exploités et en mobilisant le potentiel agricole.

NEOVIA ET TIERS-INVESTISSEURS

La coopérative Neovia constituée en 2021 entre Ceneo et les 3 ADT hennuyères a pour objectif le déploiement d'installations photovoltaïques sur les bâtiments publics du territoire. IDETA a poursuivi son action dans le partenariat. Pour le territoire de 7 de nos communes, 25 installations sont contractualisées avec un potentiel de production de 1770 kW. Ideta a également proposé le déploiement d'installations en mode tiers-investisseur à 2 Zones de police du territoire. L'ensemble de ces installations a été mis en service en 2025.

Gaz carburant - CNG

Le réseau ENORA compte 21 stations en Belgique dont 16 en Wallonie et 4 sont dotées de pistolets NGV2 favorisant le remplissage à haut débit pour les poids lourds.

La station Trucks sise dans le PAE de Tournai Ouest 3 a été mise en service en juin 2023, de même que le parking sécurisé pour poids lourds.

La commercialisation des 34 places de stationnement est gérée au travers de 2 plateformes en ligne promotionnant les aires de repos pour chauffeurs.

L'ambition d'ENORA reste de soutenir le développement du CNG en Wallonie, avec un focus plus particulier sur le transport lourd. En 2025, les ventes d'ENORA se sont stabilisées.



Bornes de recharge électrique

IDETA a été mandatée par la Région wallonne pour aider à identifier les emplacements potentiels pour l'installation de bornes électriques dans le cadre du plan de relance du Gouvernement wallon. Ce travail a été actualisé en 2025 et a confirmé 143 points de recharges sur le territoire d'IDETA (soit environ une capacité totale de ~3.000 kW). Le cahier des charges a été finalisé et l'appel d'offres clôturé avant la fin de l'année 2025. Le déploiement des bornes devrait commencer en juin 2026. A noter que ce sont les équipes d'IDETA qui assurent le pilotage du plan wallon (1.650 localisations) pour le compte de l'ensemble des ADTs.

Communautés locales d'énergie (CER)

PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

IDETA participe activement aux travaux techniques et réglementaires liés à la mise place d'une communauté locale d'énergie visant à l'autoconsommation collective de l'électricité verte produite localement au travers du réseau public.

Dans la continuité des projets e-cloud et ZELDA, IDETA en partenariat avec les autres Agences de Développement Territorial, a introduit une demande de soutien complémentaire auprès de la Wallonie afin de pouvoir poursuivre les démarches (notamment en vue d'y inclure les PME et TPE) et d'envisager la généralisation du concept dans de nombreux PAE wallons. Le projet, dit « ZELDA³ » - et dont les équipes d'IDETA assurent la coordination technique à l'échelle de la Wallonie - vise à organiser des opérations de partage d'énergie dans 30 PAE wallons, dont 5 sur le territoire IDETA.

Le projet a été adapté pour prendre en compte les prescrits de la nouvelle réglementation wallonne qui exclut les grandes entreprises et assimilés (comme les hôpitaux). Deux opérations de partage d'énergie ont donc découlé d'HOSPIGREEN :

- **CerTy+ à Tournai**, en collaboration avec la Ville et le CPAS de Tournai
- **SYMCO Energie**, ayant pour vocation de rassembler des grandes entreprises et des hôpitaux de Wallonie picarde. Une douzaine d'entreprises ont été conventionnées en 2025 et le début du partage d'énergie est programmé à l'été 2026.

IDETA participe également à 2 projets fédéraux de recherche dans le domaine du partage d'énergie et soutenus par les fonds de transition énergétique : ECOFLEX, depuis fin 2022, et REINVENT, depuis fin 2023.

COLECO - CŒURS DE VILLAGE ET DE QUARTIER

Le projet COLECO (phases 1 et 2) concerne 12 villes et communes qui ont confirmé leur adhésion au programme. Du fait de l'annulation d'une des dispositions de l'AGW concerné, le début du partage d'énergie a dû être repoussé en 2026.



PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

IDETA participe activement aux travaux techniques et réglementaires liés à la mise place d'une communauté locale d'énergie visant à l'autoconsommation collective de l'électricité verte produite localement au travers du réseau public.

Biomasse

PROJET SIBIOM À LEUZE-EN-HAINAUT

Il le Conseil d'administration d'IDETA a décidé de se retirer du développement du projet en juin 2025. Celui-ci est poursuivi par la société ENGIE.

2. Coordination supracommunale POLLEC



En tant que coordinateur supracommunale de la Convention des Maires, nous avons poursuivi nos démarches visant l'élaboration par les communes signataires de Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) pour faire de la Wallonie picarde un territoire à énergie positive à l'horizon 2050.

En 2024, IDETA a été retenu dans à l'appel POLLEC 22 pour continuer sa fonction de coordinateur supracommunale. L'intercommunale a continué en 2025 de soutenir la dynamique de la politique locale pour l'énergie et le climat sur son territoire via l'organisation de groupes de travail. Différentes actions ont été menées en collaboration avec les communes, notamment en matière de biodiversité et de « low-tech ».

Concernant la thématique « low-tech », IDETA participe depuis le 1er juillet 2025 au projet INTERREG « VLL - Vivons Low-tech Leven » coordonné par la Ville de Roubaix.

3. MC² - Décarbonation et circularité des matériaux minéraux

Initié en février 2024, l'écosystème MC² est animé par les équipes d'IDETA en collaboration étroite avec le CTP. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme Circular Wallonia, avec pour objectif de développer des synergies concrètes entre entreprises du territoire autour de la valorisation des flux de matières, d'énergie et d'eau.

L'action s'est traduite par un accompagnement direct d'un panel significatif d'acteurs industriels (carrières, cimentiers, briqueteries, agro-industries). Au total, plus d'une dizaine d'entreprises structurantes ont été activement impliquées dans des projets opérationnels, tandis que 50 entreprises supplémentaires ont été sensibilisées aux dynamiques de symbiose industrielle, notamment dans le cadre de projets de partage d'énergie.

Les travaux ont permis d'identifier et de structurer plusieurs gisements de flux de matières, notamment autour des co-produits minéraux (fines calcaires, boues de sciage, terres de découverte), de la circularité de l'eau et de la transition énergétique. Cette approche a conduit à la mise en place de projets concrets de valorisation.

Parmi les résultats majeurs, on note la concrétisation d'une première symbiose industrielle entre acteurs du secteur des matériaux, permettant la réutilisation d'argiles de carrières dans la production de briques à échelle industrielle, avec des volumes significatifs déjà mobilisés. Par ailleurs, plusieurs filières de valorisation sont en cours de structuration, ouvrant des perspectives à valeur ajoutée de débouchés pour des flux aujourd'hui peu valorisés.

En parallèle, IDETA a renforcé la mise en réseau des acteurs via des workshops techniques, des visites de terrain et des initiatives de sensibilisation (dont un challenge interscolaire), contribuant à diffuser les principes de l'économie circulaire et à faire émerger de nouvelles collaborations.

Globalement, la mission confirme la capacité du territoire à structurer un écosystème industriel circulaire, combinant performance économique, réduction de l'empreinte environnementale et coopération entre acteurs publics, privés et de recherche. Elle pose les bases de projets à plus grande échelle, notamment en matière de valorisation des co-produits et de transition énergétique.





Le Carré Janson - Tournai

6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & ARCHITECTURE

En 2025, les actions menées par la direction Aménagement du Territoire et Architecture s'inscrivent dans la continuité des dynamiques engagées, tout en consolidant une vision stratégique à long terme au service du développement de la Wallonie picarde.

L'ambition est claire : structurer un territoire attractif, durable et innovant, capable d'anticiper les mutations économiques, sociales et environnementales.

Le développement territorial repose sur des choix structurants. Les investissements publics et privés doivent générer une réelle valeur ajoutée, en créant des fonctions utiles et pérennes. Le critère esthétique, s'il participe à la qualité des projets, ne peut constituer à lui seul un facteur de décision.

L'innovation constitue un levier central : un territoire qui n'innove pas s'expose au déclin.

Vision et ambition territoriale

Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques reposent sur un ensemble de thématiques structurantes qui guident les choix d'aménagement et traduisent les priorités du territoire. Elles intègrent notamment la valorisation de la trame verte et bleue, la mobilité durable, le développement de parcs d'activités économiques nouvelle génération, la structuration des outils de planification territoriale, le soutien au développement rural, la valorisation du patrimoine, ainsi qu'un urbanisme et une architecture durables et innovants. Ces orientations incluent également les masterplans, le développement commercial, les filières touristiques, l'évolution vers une économie de services et d'expériences, ainsi que le marketing territorial et touristique. L'ensemble de ces axes constitue le socle d'une stratégie cohérente articulant attractivité, qualité de vie et développement économique.

Grandes tendances d'aménagement

Les projets développés s'inscrivent dans des tendances de fond qui transforment durablement les territoires. Ils prennent en compte les enjeux de la transition énergétique et numérique, le développement de territoires intelligents, la densification urbaine et la requalification des espaces, la concentration des populations autour des centralités, ainsi que l'hybridation des fonctions et des usages. Ces évolutions s'accompagnent d'une attention particulière portée aux circuits courts, à une architecture simple et durable, à la revalorisation du cadre de vie et à la création de lieux multifonctionnels. Elles traduisent une évolution vers des territoires plus intégrés, résilients et centrés sur les besoins des habitants.

Une offre de services renforcée pour les communes

IDETA accompagne les communes à toutes les étapes de leurs projets grâce à une offre complète de services couvrant la mobilisation de financements, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'ouvrage déléguée, les missions d'auteur de projet, le conseil et le suivi de chantier. Le renforcement des compétences internes permet un accompagnement plus direct, plus réactif et mieux adapté aux attentes des pouvoirs locaux.

Des projets concrets sur l'ensemble du territoire

Les projets accompagnés couvrent l'ensemble des communes et portent sur une grande diversité d'actions, allant de la revitalisation de quartiers et de la requalification d'espaces publics au développement d'équipements collectifs, touristiques et de mobilité douce. Ils incluent également la valorisation de sites naturels, la rationalisation du patrimoine immobilier communal et l'élaboration de visions stratégiques et d'outils de planification. Cette diversité illustre une approche intégrée du développement territorial, ancrée dans les réalités locales.

Actions collectives et attractivité du territoire

IDETA poursuit une stratégie de mobilisation collective des acteurs publics et privés afin de renforcer l'attractivité territoriale. Les actions menées portent notamment sur le développement des infrastructures de mobilité douce, la valorisation des paysages et de la trame verte et bleue, l'encadrement de démarches paysagères et l'appropriation des outils de planification. Elles sont menées en étroite collaboration avec la Maison du Tourisme de Wallonie picarde.

Une dynamique transfrontalière forte

IDETA a entamé la mise en œuvre de plusieurs projets Interreg en partenariat avec des acteurs wallons, français et flamands. Ces projets contribuent au renforcement des liaisons cyclables transfrontalières, au développement d'écosystèmes innovants, au soutien à l'innovation touristique et à l'accompagnement des dynamiques commerciales urbaines. Ils positionnent la Wallonie picarde comme un territoire ouvert, connecté et innovant à l'échelle transfrontalière.



Remise des diagnostics territoriaux aux 20 communes de Wallonie picarde - 25/11/26



Maxime FOUCART, Aline VANNESTE (IEG), Camille MESTDAG et Marylène PLANTIVE ont réalisé les diagnostics territoriaux

Cohérence territoriale

IDETA veille à inscrire l'ensemble des projets locaux dans une vision globale et cohérente du territoire. Cette approche repose sur l'accompagnement des communes et des porteurs de projets, l'élaboration d'orientations stratégiques fondées sur une expertise territoriale approfondie, le développement de partenariats stratégiques et le portage de projets transversaux, afin de garantir la complémentarité et la cohérence des initiatives.

Accompagnement des investissements privés

IDETA assure un accompagnement ciblé des investissements privés, depuis l'accueil et l'orientation des investisseurs jusqu'au suivi opérationnel des projets, en passant par la recherche d'exploitants pour la gestion d'équipements publics, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité et le dynamisme économique du territoire.

BILAN 2025

PROJETS CLÔTURÉS EN 2025

- 12 projets clôturés
- 22 millions € investis en Wallonie picarde au bénéfice des communes
- 11,5 millions € de moyens européens et régionaux mobilisés

PROJETS EN COURS

- 39 projets en cours de mise en œuvre, représentant 51 dossiers administratifs et financiers
- 100 millions € d'investissements en cours de mise en œuvre en Wallonie picarde au bénéfice des communes
- 55 millions € de moyens européens et régionaux mobilisés

IDETA confirme son rôle de levier structurant pour l'investissement public en Wallonie picarde.

Projets communaux clôturés en 2025

COMMUNES	Maître d'ouvrage	Projets	Missions
ATH	commune	Concession Capitainerie	CONSULTANCE
BERNISSART	commune	Aménagement du chemin Nature	MMO + AP
BERNISSART	RW - Nature	Valorisation environnementale des Marais d'Harchies	MOD
ELLEZELLES	CPAS	Requalification du Centre administratif du CPAS	CONSULTANCE
ENGHIEN	commune	Dossier de financement Aménagement Esplanade Parc d'Enghien	AMO + MMO
ENGHIEN	commune	Dossier de financement Aménagement Parvis de la gare	AMO + MMO
LESSINES	commune	Aménagement du Quartier de la Malterie - Aire de Motorhome	MMO + AP
LEUZE-EN-HAINAUT	commune	Aménagement de pistes cyclables	AMO + MMO + CHANTIER
TOURNAI	commune	Dossier de financement Capitainerie de la Halte nautique	AMO + MMO + CHANTIER
TOURNAI	commune	Dossier de financement Aménagement de la Place d'Esplechin	MMO
TOURNAI	commune	Piscine de l'Orient restructuration	AMO + MMO + CHANTIER
WALLONIE PICARDE	IDETA	Diagnostics territoriaux Wallonie Picarde + 20 communes	AP
PARC NATUREL PAYS DES COLLINES	PNPC	Charte paysagère du Parc naturel du Pays des collines	AMO

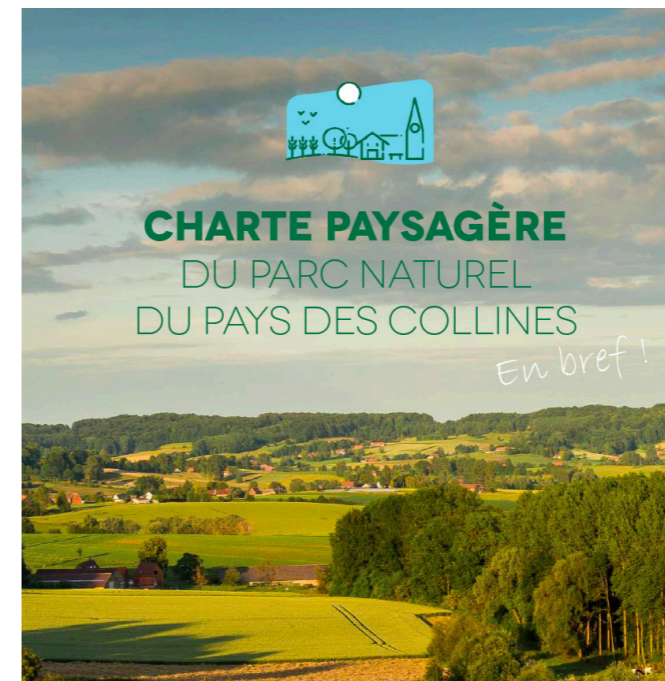
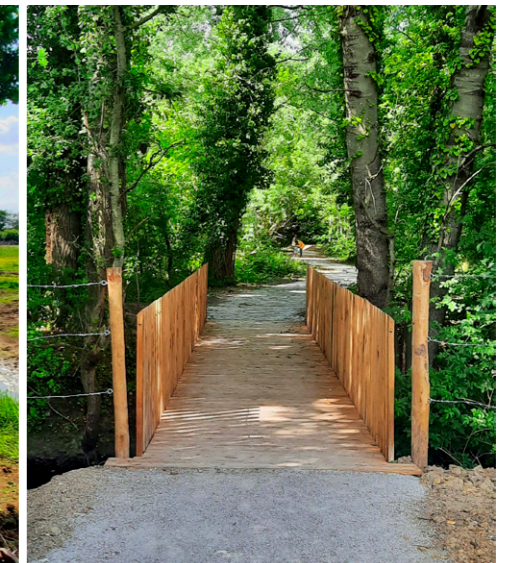
Projets communaux clôturés en 2025



Piscine de l'Orient - Tournai



Marais d'Harchies - Bernissart



Aire de motorhomes - Lessines

Projets en cours de mise en œuvre

COMMUNES	Maitre d'ouvrage	Projets	Missions
ATH	commune	Concession Capitainerie	CONSULTANCE
ATH	commune	Revitalisation du quartier de la gare Parc urbain	AMO + MMO
ATH	commune	Revitalisation du quartier de la gare Port fluvial	AMO + MMO
ATH	commune	Revitalisation du quartier de la gare Maison des jeunes	AMO + MMO
ATH	commune	Revitalisation du quartier de la gare Pôle récréatif	AMO + MMO
BERNISSART	commune	Aménagement du parking du Préau	AMO + MMO + CHANTIER
BERNISSART	commune	Valorisation des Marais d'Harchies - Observatoire 4	AP + MMO
BERNISSART	commune	Valorisation des Marais d'Harchies - Cheminement panoramique	AP + MMO
BERNISSART	commune	Végétalisation cours d'écoles Blaton et Pommeroeul	CONSULTANCE
BRUNEHAUT	commune	Brunehaut - SDC	AP
CELLES	commune	Celles - SDC	AP
CHIEVRES	commune	Extension du musée de la Vie rurale	AMO + MMO + CHANTIER
CHIEVRES	commune	Etude de faisabilité en vue de la construction d'une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance	CONSULTANCE
ELLEZELLES	commune	Requalification de la Maison du Pays des collines	AMO + MMO
ELLEZELLES	commune	Extension PAE local PCA 4 vents - Masterplan	CONSULTANCE
ELLEZELLES	CPAS	Extension crèche	AMO + MMO + CHANTIER
ENGHIEN	commune	PCDR	AP
ENGHIEN	commune	Reconversion Bâtiment 43A	MMO
ENGHIEN	commune	Liaison douce Gare - Qualitis	AMO + MMO
FRASNES-LEZ-ANVAING	commune	Valorisation environnementale des bassins	AMO + MMO + CHANTIER
FRASNES-LEZ-ANVAING	commune	Un cœur de village plus fort - aménagement de la rue du Général Rucquoy	AP + MMO
FRASNES-LEZ-ANVAING	commune	Un cœur de village plus fort - aménagement des Terrasses de la Rhosnes	AP + MMO
FRASNES-LEZ-ANVAING	commune	Frasnes - SDC	AP
LESSINES	commune	Aménagement du Quartier de la Malterie - Maillage vert & bleu	AP + MMO
LESSINES	commune	Aménagement du Quartier de la Malterie - Passerelle	AMO + MMO
LESSINES	commune	Aménagement du quartier Dendre sud - Expropriations	AMO + MMO



Projets en cours de mise en œuvre (suite)

LESSINES	commune	Aménagement pré-RAVeL cyclable Silly - Lessines	MMO + MOD + AP
LEUZE	commune	Projet 1 - Quartier Bois Blanc	AP + MMO
LEUZE	commune	Projet 2 - Ruelle, Square, Etoile bleue	AMO + MMO
LEUZE	commune	Projet 3 - Promotion immobilière Grand rue / Rue du Rempart	AMO + MMO
MONT ENCLUS	commune	Aménagement de l'Enclus du Haut - Parcours VTT	AMO + MMO + CHANTIER
MONT ENCLUS	commune	Aménagement de l'Enclus du Haut - Parking touristique	AP + MMO
MONT ENCLUS	commune	Mont-de-l'Enclus - SDC	AP
PECQ	commune	Construction d'une crèche	AMO + MMO + CHANTIER
PECQ	commune	Site RTS Hérisson - Vente avec charge	CONSULTANCE
PECQ	commune	Végétalisation de la RN50 et de la cour de l'école d'Hérisson	CONSULTANCE
PECQ	CPAS	Restructuration et extension du Home Général Lemaire	CONSULTANCE + AMO + CHANTIER
PECQ	CPAS	Masterplan et promotion immobilière du site du Home	CONSULTANCE
RUMES	commune	Aménagement d'un espace de stationnement	AP + MMO
RUMES	commune	Aménagement de la Place Roosevelt en un espace de convivialité	AP + MMO
RUMES	commune	Végétalisation de la cour de la maison rurale	AP + MMO
SILLY	commune	Construction d'une crèche	AMO + MMO + CHANTIER
SILLY	commune	Restructuration des bâtiments administratifs	AP + MMO
SILLY	CPAS	Accompagnement parc immobilier CPAS Silly	CONSULTANCE
SILLY	commune	Aménagement pré-RAVeL cyclable Silly - Lessines	MMO + MOD + AP
TOURNAI	commune	Carré Janson - architecture & scénographie	AMO + MMO + CHANTIER
TOURNAI	commune	1.20. Bâtiment Shoe discount	AMO + CHANTIER
TOURNAI	commune	1.21. Végétalisation piétonnier	AMO + CHANTIER
TOURNAI	commune	1.22. Parcs communaux	AMO
TOURNAI	commune	S1. Lot 5. Union ferrière	AMO + CHANTIER
TOURNAI	commune	S2. Lot 6. Savonnerie Pollet	AMO + CHANTIER
TOURNAI	commune	S4. Lot 8. Fonderie Saint Jean	AMO + CHANTIER



7 SERVICES AUX CITOYENS

1. Maisons d'enfants – asbl Bébé Boulot

Filiale d'IDETA, l'asbl Bébé Boulot a exploité jusqu'au 31 décembre 2025, quatre crèches implantées sur nos parcs d'activités économiques :

- PAE Tournai Ouest, « Les P'tits Moulins », d'une capacité d'accueil de 35 enfants ;
- PAE La Sucrierie - Frasnes-lez-Anvaing, « Les Fourmis », d'une capacité d'accueil de 28 enfants ;
- PAE Qualitis - Enghien, « Les Lucioles », d'une capacité d'accueil de 28 enfants ;
- PAE Orientis - Ghislenghien, « Les Bergeronnettes », d'une capacité d'accueil de 35 places.

Soit un total de 126 places, faisant d'IDETA, au travers de l'asbl, un acteur important en Wallonie picarde de ce service rendu aux citoyens et aux entreprises.

En 2025, 228 enfants ont été accueillis dans les structures de l'asbl selon la répartition suivante :

- 62 enfants aux P'tits Moulins
- 50 enfants aux Fourmis
- 50 enfants aux Lucioles
- 66 enfants aux Bergeronnettes

En 2025, l'asbl Bébé Boulot comptait 38,392 équivalents temps plein (ETP), faisant d'IDETA, à travers l'asbl « Bébé Boulot », un acteur majeur de l'emploi dans le secteur en Wallonie picarde.

Les crèches collaborent avec l'ONE, l'AFSCA, les bibliothèques des entités, les autres structures d'accueil subventionnées ou non, le FOREM et les écoles formant les futures encadrantes (enseignement secondaire, de promotion sociale et l'IFAPME).

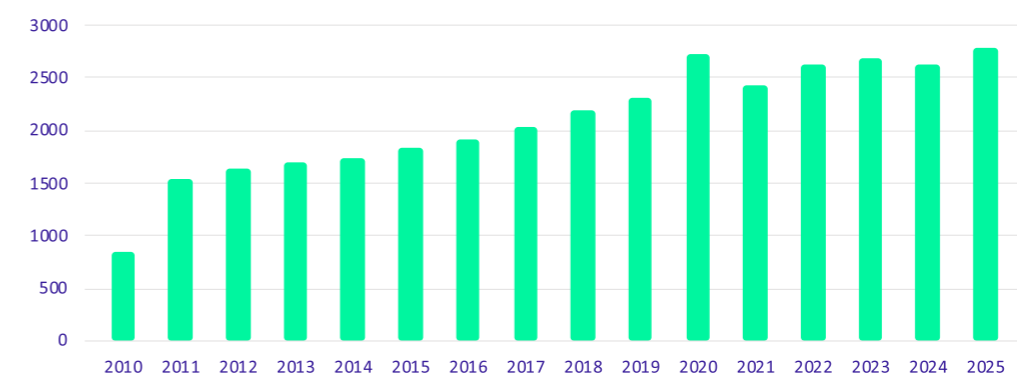
Afin de répondre au besoin de lits supplémentaires rencontré par la crèche du CHwapi, la crèche « Les P'Tits Moulins » a été cédée au 1er janvier 2026 à l'asbl « Les Chwap'tits ».



2. Crématorium Les Blancs Arbres (Frasnes)

L'année 2025 s'est clôturée sur un total de 2.782 crémations, soit une moyenne légèrement supérieure à 9 crémations par jour ouvrable (samedi inclus).

Ce chiffre est en hausse de 159 unités comparativement à l'année précédente.



Chiffres 2025 pour les cérémonies :

- 34% des crémations ont été précédées d'une cérémonie (soit 948 cérémonies).
- 54% des familles qui organisent une cérémonie ont également poursuivi par une réception dinatoire, représentant un total de 16.176 personnes, soit une augmentation de 438 personnes comparativement à l'année 2024.

Comme en 2024, la maîtrise des charges financières et une politique tarifaire révisée ont permis un résultat global plus favorable que les prévisions budgétaires.

Sur le plan des infrastructures, le jardin du souvenir a été enrichi d'un nouvel espace aménagé autour d'arbres en acier corten, sur lesquels figurent les noms des défunts dont les cendres y ont été dispersées. Les installations techniques ont quant à elles fait l'objet du renouvellement d'une ligne de filtration.

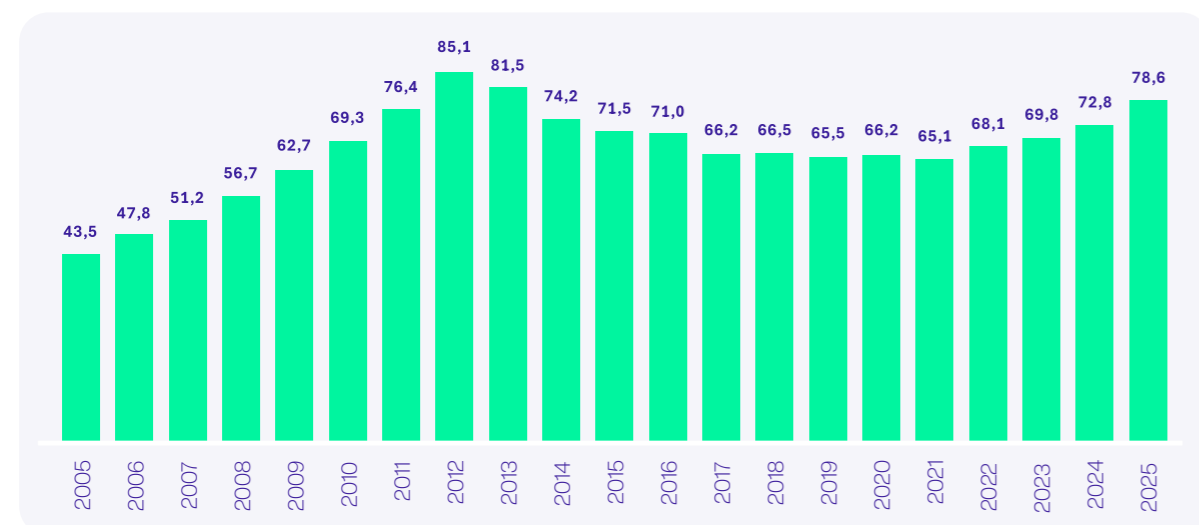
8

SERVICES GÉNÉRAUX ET ORGANISATION

1. Bilan social

Global

A la clôture de l'exercice, IDETA occupe 84 travailleurs (79,2 ETP), dont 1 en contrat CDD et un stagiaire en alternance. Au cours de l'exercice, nous comptabilisons 78,60 ETP ce qui équivaut en termes d'heures effectivement prestées à 118.099,10 heures tout au long de l'année.



Au cours de l'exercice, l'effectif, représentant 78,60 équivalents temps plein (ETP), se répartit comme suit selon le temps de travail et le sexe :

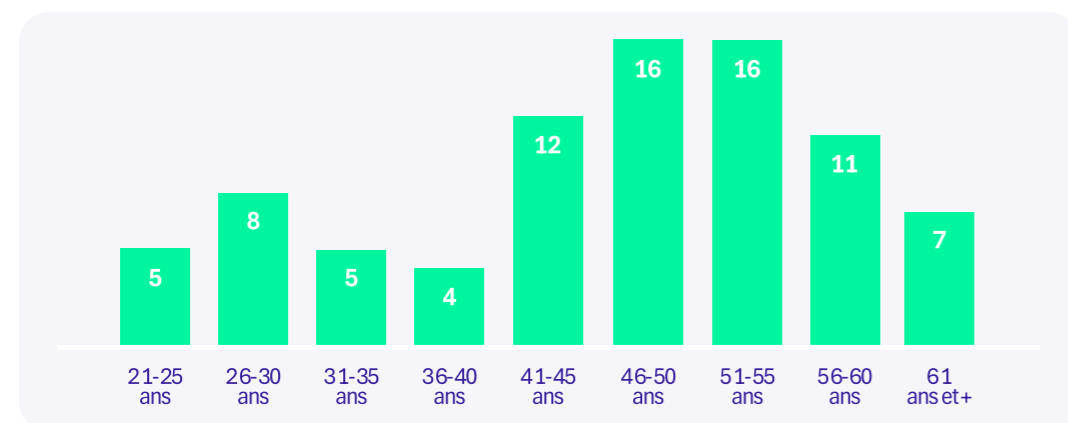
	Hommes	Femmes
Nbr temps plein	28,3	34,6
Nbr temps partiel	5,3	15
Total	32,8 ETP	45,8 ETP

Parmi les temps partiels, nous comptons 3 temps partiels médicaux, 10 congés thématiques ou interruption de carrière (dont 4 interruptions de carrière – fin de carrière) et 12 travailleurs dont le contrat est à temps partiel. Le temps partiel contractuel est dans la plupart des cas une demande du travailleur pour obtenir un meilleur équilibre vie privée-vie professionnelle ou pour réaliser une activité complémentaire en parallèle.



Participation de l'équipe IDETA au challenge Business Against Cancer 2025

À la clôture de l'exercice, voici la répartition des âges des 84 travailleurs (79,2 ETP) au sein de l'intercommunale :



Les catégories d'âge les plus importantes sont celles au-delà de 40 ans (74% des travailleurs).

Intérim

Le crématorium a eu recours à l'intérim pour renforcer l'équipe Horeca et l'unité technique. Le nombre total d'heures est de 1.185,63.

2. Aides à l'emploi

Les aides à l'emploi dont IDETA a pu bénéficier, au cours de l'exercice 2025, se présentent comme suit :

Type d'aide	Nombre d'ETP concernés	Aides directes reçues	Réductions ONSS obtenues
APE	3	108.311 €	/
Tremplin	1	8.904,76 € ¹	/
Impulson +	1	6.000 € ²	/

1 - 3000 € devaient encore être reçus pour le T4/2025

2 - Il s'agit d'une réduction sur le salaire du travailleur: 500 € les 12 premiers mois du contrat de travail, 250 € du 13^e au 18^e mois du contrat de travail et 125 € du 19^e au 24^e mois du contrat de travail. Ces montants sont payés directement au travailleur par le Forem.

3. Affectation des ressources (au 31/12/2025)

Les affectations des ressources, au cours de l'exercice 2025, se présentent comme suit :

DIRECTION	ETP 2020	ETP 2021	ETP 2022	ETP 2023	ETP 2024	ETP 2025
Direction Générale et Services généraux	18,50	17,83	17,05	18,11	21,4	23,70
Services aux Entreprises	17,10	16,07	15,09	15,04	14,5	14
Valorisation du Territoire et Services aux communes	6,80	6,80	8	7	10,4	11,8
Equipements Economiques	6,90	7,11	7,5	9	8,6	6,8
Energie et Projets Spéciaux	8,00	8,60	11,8	11,8	12,7	15,2
Crématorium	8,90	8,70	7,85	8,86	8,6	7,7
TOTAL	66,20	65,10	68,1	69,81	76,2	79,2

L'augmentation importante de l'effectif est liée à plusieurs engagements affectés à de nouveaux projets subventionnés.

Les chiffres tiennent compte des affectations comptables. Ils ne comprennent pas le disptaching des services généraux vers les différentes directions, ni les ressources mises à disposition des filiales Maison du Tourisme de Wallonie picarde et Entreprendre.wapi qui sont des entités différentes avec des numéros d'entreprise, commissions paritaires et organes de gestion différents.

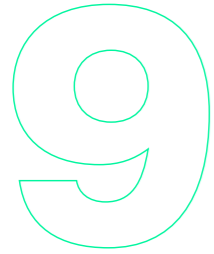
En fonction de l'évolution de l'organigramme, certaines affectations comptables sont adaptées, ce qui explique des variations plus ou moins importantes au sein d'une même direction.

4. Formation continue

	Femmes	Hommes
Nombre	28	13
Heures utilisées	620	445,63
Masse salariale	37.795,24 €	24.612,33 €
Coût formations	13.810,57 €	20.585,80 €
Coût total	51.605,81 €	45.198,13 €

Les chiffres reprennent habituellement les formations à caractère formel et les formations à caractère moins formel³.

3 - Catégories reprises dans le bilan social



COMPOSITION DES INSTANCES

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale d'IDETA est composée de 5 représentants pour chaque affilié:

- **25 communes de Wallonie picarde:** Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Ellezelles, Enghien, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Hensies, Jurbise, Lens, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Pecq, Péruwelz, Rumes, Silly, Soignies, Tournai.
- **28 associés non communaux:** les CPAS d'Antoing, d'Ath, de Brugelette, Ellezelles, Frasnes, Leuze-en-Hainaut, Pecq, Péruwelz, Rumes, Silly et de Tournai, l'Ee-Campus, l'Habitat du Pays Vert, l'intercommunale Westlede, l'IPPLF - Immobilière Publique Péruwelz-Leuze-Frasnes, Les Heures Claires, Lysco, la Police locale Ville d'Ath, Prorienta, la Province de Hainaut, la Régie Communale Autonome de Leuze-en-Hainaut (RCA), la Régie Communale Autonome Nautisport Enghien, la Société de Logements du Haut Escaut (SLHE), la Société de logements de Mouscron, la Zone de police Bernissart-Péruwelz, la Zone de Police des Collines, la Zone de Police Sylle et Dendre et la ZSWAPI (Zone de Secours Wapi).

L'Assemblée Générale est compétente pour des décisions telles que la modification des statuts, l'approbation des comptes et du plan stratégique ou encore la nomination des administrateurs.

Elle se réunit au minimum deux fois par exercice, en juin et en décembre.

Conseil d'Administration

Présidente: MARGHEM Marie-Christine, Bourgmestre – Tournai -

Vice-Président: BOITTE Alexandre, Bourgmestre – Ellezelles

Administrateurs:

ABABIO Jimmy, BERODIA Vincent, BOITE Armand, BOURDEAUD'HUY Jean-Pierre, BROTCORNE Benjamin, DE MECHELEER DEVLEESCHAUWER Line, DELHAYE Zoë, DEPUYDT Thierry, DEVOS Michel, DUDANT Gauthier, DUPIRE Jacques, HUART Quentin, PALERMO Vincent, PETIT Emeline, POSTIAU Laurent, REIGNIER Véronique, RICHIR Daniel, VANDERSTICHELEN Marc

Bureau Exécutif

MARGHEM Marie Christine - Présidente, BOITTE Alexandre - Vice-Président, DELHAYE Zoë, DUDANT Gauthier, PETIT Emeline

Comité d'Audit

ABABIO Jimmy, BERODIA Vincent, DE MECHELEER DEVLEESCHAUWER Line, RICHIR Daniel, VANDERSTICHELEN Marc

Comité de Rémunération

ABABIO Jimmy, BERODIA Vincent, DE MECHELEER DEVLEESCHAUWER Line, RICHIR Daniel, VANDERSTICHELEN Marc

Comité de Gestion du secteur Énergie & Participations

MARGHEM Marie Christine - Présidente, DELHAYE Zoë, DEPUYDT Thierry, DUDANT Gauthier, HUART Quentin, RICHIR Daniel

Comité de Gestion du secteur Crématorium

RICHIR Daniel - Président, BOITE Armand, BOURDEAUD'HUY Jean-Pierre, DEVOS Michel, POSTIAU Laurent, REIGNIER Véronique

DE BACKER Sven - Invité permanent représentant Westlede

Comité de Direction

BONCHOUX Christophe, Directeur Général & Entreprises

BONTEMS Olivier, Directeur, Énergie & Solutions Durables

PLOUVIER Nicolas, Directeur, Aménagement du Territoire & Architecture

SEYNHAEVE Frédéric, Secrétaire Général

BUYENS Ilse, Directrice adjointe, Crématorium Les Blancs Arbres

DELHUVENNE Loïc, Directeur adjoint Nouvelles Technologies, Stratégie Territoriale et Affaires européennes

DE VOS Dominique, Directrice adjointe, Aménagement du Territoire & Architecture

BUYENS Ilse, Directrice adjointe, Crématorium Les Blancs Arbres

DELHUVENNE, Loïc, Directeur adjoint Nouvelles Technologies, Stratégie Territoriale & Affaires Européennes

DE VOS Dominique, Directrice adjointe, Aménagement du Territoire & Architecture

10 ANNEXES

Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées

(Décret du 27 mai 2004 modifiant le décret du 5 décembre 1996 relatif aux Intercommunales wallonnes en vue d'organiser le droit de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées).

Conformément à l'article 16, §1er, du décret du 5 décembre 1996 relatif aux Intercommunales wallonnes complété par le Décret du 27 mai 2004: «Les conseillers communaux des communes associées peuvent consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion des Intercommunales.

Les conseillers communaux des communes associées peuvent visiter les bâtiments et services de l'Intercommunale.

Sont exclus du bénéfice des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents les conseillers communaux élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste pendant la Seconde Guerre mondiale ou toute autre forme de génocide.

Les modalités des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents sont définies dans le Plan stratégique visé au paragraphe 3. La définition de ces modalités n'est pas suspensive de l'exercice des droits de consultation et de visite des conseillers communaux.

Consultation de documents

Conformément au Décret du 7 mars 2001 relatif à la publicité de l'administration dans les Intercommunales wallonnes

Art. 4. Le droit de consulter un document administratif d'une Intercommunale et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent Décret, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications sur le sujet et en recevoir communication sous forme de copie.

Pour les documents à caractère personnel, le demandeur doit justifier d'un intérêt.

Art. 5. La consultation d'un document administratif, les explications y relatives ou sa communication sous forme de copie ont lieu sur demande. La demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et est adressée par écrit au Conseil d'administration de l'Intercommunale même si celle-ci a déposé le document aux archives.

Lorsque la demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie est adressée à une Intercommunale qui n'est pas en possession du document administratif, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité administrative qui, selon les informations dont elle dispose, est détentrice du document.

L'Intercommunale consigne les demandes écrites dans un registre, classées par date de réception.

Art. 6. Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi ou le Décret pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'Intercommunale peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande:

- concerne un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet;
- est formulée de façon manifestement trop vague;
- concerne un avis ou une opinion communiquée librement et à titre confidentiel;
- est manifestement abusive ou répétée;
- peut manifestement porter atteinte à la sécurité de la population.

Le Conseil d'administration de l'Intercommunale peut rejeter une demande de publicité s'il constate que l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de l'intérêt financier ou commercial de l'Intercommunale.

L'Intercommunale rejette une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif si la publication du document porte atteinte:

- à la vie privée, sauf si la personne concernée a préalablement donné son accord par écrit à la consultation ou à la communication sous forme de copie;
- à une obligation de secret instaurée par la loi ou le décret;
- au caractère par nature confidentiel des informations d'entreprises ou de fabrication communiquées à l'Intercommunale.

Lorsque, en application des alinéas précédents, un document administratif ne doit ou ne peut être soustrait que partiellement à la publicité, la consultation, l'explication ou la communication sous forme de copie est limitée à la partie restante.

L'Intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de publicité ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de quinze jours.

Art. 7. Lorsqu'une personne démontre qu'un document administratif d'une Intercommunale comporte des informations inexacts ou incomplètes la concernant, elle est tenue d'apporter les corrections requises sans frais pour l'intéressé. La rectification s'opère à la demande écrite de l'intéressé, sans préjudice de l'application d'une procédure prescrite par ou en vertu de la loi ou du Décret.

L'Intercommunale qui ne peut pas réserver de suite immédiate à une demande de rectification ou qui la rejette communique, dans un délai de soixante jours de la réception de la demande, les motifs de l'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de trente jours.

Lorsque la demande est adressée à une Intercommunale qui n'est pas compétente pour apporter les corrections, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité qui, selon ses informations, est compétente pour le faire.

Art. 8. §1er. Lorsque le demandeur rencontre des difficultés pour obtenir la consultation ou la correction d'un document administratif en vertu du présent Décret, il peut adresser à l'Intercommunale concernée une demande de reconsidération. Au même moment, il demande à la Commission d'accès aux documents administratifs visée à l'article 8 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration en Région wallonne d'émettre un avis.

La Commission communique son avis au demandeur et à l'Intercommunale concernée dans les trente jours de la réception de la demande. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'avis est négligé.

L'Intercommunale communique sa décision d'approbation ou de refus de la demande de reconsidération au demandeur et à la Commission dans un délai de quinze jours de la réception de l'avis ou de l'écoulement du délai dans lequel l'avis devait être communiqué. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'Intercommunale est réputée avoir rejeté la demande.

Le demandeur peut introduire un recours contre cette décision conformément aux lois sur le Conseil d'État, coordonnées par Arrêté Royal du 12 janvier 1973. Le recours devant le Conseil d'État est accompagné, le cas échéant, de l'avis de la Commission.

§2. La Commission peut également être consultée par l'Intercommunale concernée.

§3. La Commission peut, d'initiative, émettre des avis sur l'application générale du Décret relatif à la publicité de l'administration dans les Intercommunales wallonnes. Elle peut soumettre au Conseil régional wallon et au Gouvernement wallon des propositions relatives à son application et à sa révision éventuelle.

Art. 9. Lorsque la demande de publicité porte sur un document administratif incluant une oeuvre protégée par le droit d'auteur, l'autorisation de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis n'est pas requise pour autoriser la consultation sur place du document ou pour fournir des explications à son propos.

Une communication sous forme de copie d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur n'est permise que moyennant l'autorisation préalable de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis.

Dans tous les cas, l'Intercommunale spécifie que l'oeuvre est protégée par le droit d'auteur.

Art. 10. Les documents administratifs obtenus en application du présent Décret ne peuvent être diffusés ni utilisés à des fins commerciales.

Toute personne qui a obtenu, en application du présent Décret, un document et qui le diffuse ou le laisse diffuser ou l'utilise ou le laisse utiliser à des fins commerciales est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 0,50 à 2,50 € ou d'une de ces peines seulement.

Art. 11. Les dispositions du présent Décret sont également applicables aux documents administratifs qui sont archivés par une Intercommunale.

Les Conseils d'administration et les membres du personnel de l'Intercommunale sont tenus d'apporter leur collaboration à l'application du présent Décret.

Art. 12. La délivrance d'une copie d'un document administratif peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le Conseil d'administration de l'Intercommunale.

Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Intercommunale IDETA du 9 novembre 2005 fixe, comme suit, les prix des copies des documents délivrables en vertu du Décret du 7 mars 2001:

- Pour les demandes bien ciblées dont les documents sont clairement identifiés par le demandeur.
- Pour les documents ayant une ancienneté d'un an maximum: 1 euro + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,50 euro par copie supplémentaire.
- Pour les documents ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté: 2 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 1,50 euro par copie supplémentaire.
- Pour les documents ayant plus de 5 ans d'ancienneté: sur devis.
- Pour les demandes générales dont aucun ou peu de documents n'est (ne sont) clairement identifié(s) par le demandeur: sur devis.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement du demandeur.

Dans les cas nécessitant l'établissement d'un devis, une estimation sera faite et communiquée au demandeur. Les copies seront délivrées dès réception du paiement, par le demandeur, du montant estimé. Une facture sera ensuite dressée reprenant le montant réel, engendrant un paiement supplémentaire ou un remboursement du trop-perçu.

Visites

Les visites des bâtiments et services de l'Intercommunale par les conseillers communaux des communes associées ont lieu sur demande. La demande indique clairement le ou les bâtiment(s) et/ou service(s) concerné(s) et est adressée par écrit au Président du Conseil d'administration de l'Intercommunale.

L'Intercommunale peut rejeter ou postposer une demande de visite d'un service ou d'un bâtiment dans la mesure où la demande:

- est formulée de façon manifestement trop vague;
- peut manifestement porter atteinte à la sécurité du demandeur;
- peut perturber le bon fonctionnement du service ou du bâtiment.

L'Intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de visite ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉFINITION DES ICÔNES



IDETA

Quai Saint-Brice, 35
7500 Tournai - Belgique

T | 00 32 69 68 20 02

E | info@ideta.be

IDETA.BE